



Procédure homicide involontaire et trafic de stup

Par **lechat13**, le **18/08/2010** à **13:57**

Bonjour, mon frère est décédé d'une overdose. Son fournisseur a été interpellé, la police m'a dit "mis en examen pour trafic de stupefiant et homicide involontaire". La police m'a dit que le dossier serait transmis au procureur, et qu'un juge d'instruction serait "sans doute" nommé. Ce juge devrait ensuite me contacter pour me demander si je souhaite me constituer partie civile. Cela fait 8 mois, je n'ai aucune nouvelle, ni de la police, ni du tribunal, rien. Comment savoir où en est le dossier, que faut-il faire, que va-t-il se passer, je n'attends rien d'autre que la vérité, et suivre le procès etc.. Merci de vos précisions

Par **chris_ldv**, le **20/08/2010** à **13:26**

Bonjour, Bienvenu dans le monde judiciaire. Première règle de ce monde à part: la justice prend le temps qu'elle estime nécessaire et n'est jamais vraiment pressée. Vous pouvez recontacter les services de police qui vous ont reçu au décès de votre frère pour demander à quel stade en est la procédure. Cordialement,